

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2023/33 du 13 juillet 2023

**Arrêté portant délégation à un conseiller municipal dans le domaine de l'état civil
M. Claude GUIMIER**

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Claude GUIMIER conseiller municipal pour une durée d'une journée : le samedi 29 juillet 2023.

ARRETE :

Article 1 : M. Claude GUIMIER assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : Délégation ponctuelle, sur cette même période, est également donnée à M. Claude GUIMIER, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

En mairie,
Le 13 juillet 2023
Le Maire,
Laurent PARIS

